



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°10

BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATION A ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27

membres

Présent(s) : 20

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) : 7

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

30/01/26

Publication le :

30/01/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Sandrine DEVEAUX (à Jean-Pierre HERRADA), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Pascale CERNICCHIARO (à Patricia PIVOT)

Le ou les membres absent(s) : Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales réunie 19/01/2026

Selon les termes de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser par délibération le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 721 956,37 € (25% de 3 638 176,65 €), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget 2026.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

Opérations		Montants 2026
N°	Intitulé	
20	BATIMENTS COMMUNAUX	20 000 €
24	RESEAUX	2 000 €
84	MEDIATHEQUE	500 €
96	CLOS DU RET	1 000 €
97	MATERIEL MAIRIE	1 000 €
98	MATERIEL ECOLES	1 000 €
99	MATERIEL VOIRIE - ADRESSAGE	2 000 €
101	MATERIEL SPORTIF	2 000 €
116	MATERIEL TECHNIQUE	5 000 €
TOTAL		34 500 €

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET